



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue.

Les quatre recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2024. La commune de Confignon poursuit ses actions pour mettre en œuvre les recommandations, mais les démarches prennent du temps, car elles font appel à des tiers :

- La définition de la stratégie pour l'écoParc a été déléguée par mandat, en collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), à une entreprise externe et les résultats sont attendus pour juin 2024 (recommandation 1) ;
- Une première version des prévisions financières a été établie avec l'aide d'un mandataire. Elles doivent encore être mises à jour pour intégrer les autres projets de la commune. Les premiers résultats montrent que la commune rencontrera des difficultés pour financer les infrastructures. Elle a sollicité le Conseil d'État et l'association des communes genevoise (ACG) pour réfléchir à des solutions (recommandation 4) ;
- Les discussions se poursuivent avec la commune de Plan-les-Ouates pour mutualiser les futurs coûts du quartier (recommandations 5 et 6).

L'année 2024 s'annonce charnière avec l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines, suivi de l'élaboration des PLQ de détail. À fin 2024, il sera nécessaire de réévaluer dans quelle mesure la

commune sera capable de mettre en œuvre les recommandations encore ouvertes.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.06.2020 31.06.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2024 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert